

Chronique MMQ



Philippe Tardif

Conseiller | Service de la gestion des risques
La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)

Comment maintenir vos systèmes électriques sûrs et fiables ?

Dans notre quotidien, nous nous faisons un devoir de changer l'huile de notre véhicule dans les temps prescrits. Avez-vous déjà pensé à vos installations électriques avec cette même diligence ? Ce serait une excellente idée, puisque l'une des principales causes des incendies traités à La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) est la défaillance des systèmes ou des équipements électriques.

Pour avoir un système électrique sûr et fiable qui durera de nombreuses années, il faut commencer par entretenir adéquatement vos installations. L'utilisation de produits ou de matériaux appropriés dans un environnement adapté est essentielle à la longévité de votre système. Par exemple, le panneau de distribution qui est installé dans votre station de pompage doit être adapté à un environnement humide ou mouillé. Ainsi, à moins qu'ils ne soient conçus pour cela, aucun conducteur ni équipement ne devraient être placés dans un tel endroit ni se trouver en contact avec d'autres agents qui peuvent avoir un effet détériorant.

Lors de leurs inspections, les conseillers en gestion des risques de la MMQ constatent régulièrement qu'il y a des ouvertures inutilisées et non refermées dans les boîtes électriques. Pour y remédier, il suffit de colmater les ouvertures à l'aide de bouchons ou de plaques conçues à cet effet. En plus d'être facile et économique, cette mesure assure une protection efficace et empêche tout corps étranger de pénétrer dans le système électrique.

Dans le cas de fusibles ou de disjoncteurs, il est important d'indiquer bien en vue, de façon lisible et permanente, quel est le circuit protégé. S'il s'agit de fusibles, il faut également indiquer le courant nominal maximal qui peut y être installé. Cela permet de gagner du temps lorsque l'alimentation d'un circuit doit être coupée en urgence.

De plus, autant que possible, une inspection de maintenance préventive des équipements électriques devrait être réalisée au moins une fois par an. Cette mesure aide à repérer toutes les anomalies en développement ainsi que les dommages causés par les événements survenus depuis la dernière inspection.

La détérioration des composantes présentes dans les systèmes électriques vieillissants augmente les risques d'incendie. En effet, il peut y avoir un relâchement des connexions filaires qui peut entraîner l'apparition d'une chaleur excessive ou d'un arc électrique. Avec le temps, les disjoncteurs s'affaiblissent et ont tendance à se déclencher plus souvent ou à ne pas se déclencher du tout.

Les changements de normes exigent que les appareillages des bâtiments soient toujours plus **sécuritaires et à jour**. Il est donc essentiel que les organisations municipales effectuent des entretiens préventifs et procèdent au remplacement des équipements électriques vétustes. Une économie en cette matière pourrait occasionner des frais substantiels lorsque les équipements auront besoin de travaux majeurs.

Il est important de faire une vérification visuelle appropriée des bâtiments sur une base régulière. De nombreux éléments sont à vérifier lors d'une ronde de vérification. La fiche d'[auto-inspection en électricité](#) de la MMQ a été conçue pour vous aider à ne rien oublier.

Pour plus de renseignements à ce sujet, les membres de la MMQ sont invités à communiquer avec son [Service de la gestion des risques](#).



La Mutuelle
des municipalités
du Québec

mutuellemmq.com